Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213501885-20251208-DCM25_097-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le huit décembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Fabrice DALINO, maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **1er décembre 2025**

PRÉSENTS :
Les Adjoints au Maire :
Mesdames FAUCHOUX – HERITAGE
Messieurs BERTRAND –BOURGOGNON – DESSAUGE – GUILLOUET.

Les Conseillers municipaux :
Mesdames ANDRIAMANDIMBY – DAVID (arrivée à 19h21 avant vote délibération n°25-091) – LE PALLEC – RICHOUX – SAUVÉE
Messieurs– DUFFE – FIERDEHAICHE – HUET – NEDELEC – PARTHENAY – THIRION – TILLARD

PROCURATIONS :
Mme BIRLOUET a donné pouvoir à M. DUFFE
Mme CANOVAS a donné pouvoir à Mme RICHOUX
Mme CHAUVIN a donné pouvoir à M. TILLARD
M. GAUTHIER a donné pouvoir à M. BOURGOGNON
Mme LE BAIL-POUTREL a donné pouvoir à Mme FAUCHOUX
Mme LE GUELLEC a donné pouvoir à M. GUILLOUET
Mme PELLETIER a donné pouvoir à M. FIERDEHAICHE
M. ANDRIAMANDIMBY a donné pouvoir à Madame le PALLEC
M. LE BRAS a donné pouvoir à M. DALINO

ABSENTE - EXCUSEE :
Mme METENS

FD/PC/SC 25-097

REVERSEMENT DES PRODUITS PROVENANT DE LA REVALORISATION DES METAUX ISSUS DE LA CREMATION

Le Conseil Municipal,

VU l'article 3.11 du Contrat de Délégation de Service Public pour l'extension et l'exploitation du crématorium de Montfort-sur-Meu ;

VU les articles L. 2223-18-1-1 et R. 2223-103-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le produit financier du retraitement des résidus métalliques des crémations ne peut être destiné qu'aux deux opérations suivantes :

- Financement de la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes,
- Don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique.

CONSIDERANT que le produit financier pour l'année 2025 s'élève à 22 946,45 €.

Il est proposé de flécher le produit financier issu du retraitement des résidus métalliques provenant des crémations de la manière suivante :

- 5 000 € pour le financement des obsèques des indigents ;
- 17 946,45 € que le CCAS devra attribuer à une/des association(s) d'intérêt général ou à une/des fondation(s) reconnue(s) d'utilité publique.

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213501885-20251208-DCM25_097-DE

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement par OGF au CCAS de Montfort-sur-Meu des produits tirés du recyclage des métaux recueillis après les opérations de crémation réalisées dans le cadre de la DSP :
  - 5 000,00 € devront être fléchés sur le financement obsèques indigents
  - 17 946,45 € devront être attribués par le CCAS de Montfort-sur-Meu à une/des association(s) d'intérêt général ou à une/des fondation(s) reconnue(s) d'utilité publique.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur le Comptable public.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations

Fabrice DALINO,
Maire

MAIRIE DE MONTFORT-SUR-MEU (Ille-et-Vilaine)

Candide RICHOUX,
Secrétaire de Séance

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh